

selon la CGT, certaines académies font signer un contrat d'un an aux AESH au lieu de trois ans

2 minutes

La [circulaire](#) fixant un cadre de gestion pour les AESH, publiée au JO du 6 juin 2019 ([lire sur AEF info](#)), "suscite de très diverses interprétations des académies et DSDEN ou n'est tout simplement pas prise en compte", assure la CGT Educ'action dans un communiqué, le 1er juillet 2019. Selon le syndicat, certaines académies font signer un contrat d'un an aux AESH, et non un contrat de trois ans, comme le prévoit la circulaire. Le syndicat fait aussi état de "contrat aidés et de contrats AESH non renouvelés". Par ailleurs, "peu de contrats à temps plein" auraient été signés, alors que Jean-Michel Blanquer disait espérer, devant les sénateurs en mai, parvenir, grâce à la mise en place des PIAL, à un "taux de 30 % de temps plein, contre 2 % à 3 % actuellement" ([lire sur AEF info](#)).